



## Mairie de VIEUX-BERQUIN

8 Grand-Place  
59232 VIEUX-BERQUIN

Téléphone : 03.28.42.70.07  
Mail : Contact@mairie-vieux-berquin.fr

### Arrêté n° A2026\_085

#### Domaine et patrimoine – Fermeture temporaire du Point d'apport volontaire des déchets végétaux

Le Maire de Vieux-Berquin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande réceptionnée le 24/06/2026 présentée par l'entreprise CK ELEC - 1055 rue d'Estaires 59232 Vieux-Berquin, en vue de travaux de raccordement électrique extérieur du futur bâtiment des services techniques municipaux aux abords de la salle de sports,

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2026, le Point d'apport volontaire des déchets végétaux de la commune de Vieux-Berquin, situé dans l'emprise des travaux, est ouvert aux piétons et aux véhicules en continu, 7 jours sur 7.

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir les accidents et de permettre le bon déroulement des travaux précités,

#### ARRETE

**Article 1 :** A compter du lundi 6 juillet jusqu'au mercredi 8 juillet 2026 inclus, le Point d'apport volontaire des déchets végétaux de la commune de Vieux-Berquin sera fermé aux usagers et interdit aux véhicules comme aux piétons.

**Article 2:** Les services techniques municipaux seront chargés de veiller à la fermeture du Point d'apport volontaire des déchets végétaux et de l'affichage sur site du présent arrêté.

L'entreprise CK ELEC - 1055 rue d'Estaires 59232 Vieux-Berquin est tenue de mettre en place une signalisation appropriée pour baliser et sécuriser son chantier.

**Article 3:** Les infractions aux dispositions du présent règlement qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles engageront la responsabilité des contrevenants et seront constatées par des procès-verbaux qui seront adressés aux tribunaux compétents.

**Article 4:** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication.

**Article 5:** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Merville.

Fait à Vieux-Berquin, le 29 juin 2026  
Le Maire,

Louis LEVEUGLE